L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 27 MAI 1888.

PETITES ANNONCES.

COUVERTURES nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandot.—Kloblisement de teintes et de dégraissage à vapeur du Roatespe, 184 1/2 rue Peydras et 64 Royale. 27 mai—1f

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine, pension, $3.50, dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—2m

A. B. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—0m

A VENDRE—Une résidence confortable avec jardin sur l'avenue St-Bernard, au pied de la rue Villere. Se district, connue comme la propriété Blanchard. Conditions très raisonnables. RICHARD TERRELL, coin des rues Magazine et Robin, 1er district. 27 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande—Au No 421 rue Prytania, cuisinière, une **bonne d'enfants**. Inutile de se présenter sans les meilleures recommendations. 27mai—3f

ON demande—Une bonne cuisinière pour une famille de quatre personnes. S'adresser au No 223 rue Bourbon. 27 mai—1f

ON demande, pour une petite famille, une cuisinière blanche munie de bonnes recommandations. S'adresser 314 rue St-Charles coin Ulie. 26 mai—3f

Avis de présentation de Bills.

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Quirk.
JOHN McDOUGALL,
20 mai—5 f en 30 j Agent.

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et derogeant à l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 121 de 1884, relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKSPEARE,
11 mai—5f en 30 j Maire.

AVIS.—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour permettre à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité,—pour pourvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour en définir les devoirs et tout régler au vue du but proposé. 9 mai—5 f. en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, que le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, dans le but de réduire la dette capitale de la Ville par la substitution de nouveaux bons portant un plus faible intérêt, et, autant que cela sera possible, de rendre uniforme la dette capitale de la ville dans les différentes catégories de bons qui existent maintenant, et pour d'autres fins ci-après indiquées, a intention de s'adresser à la Législature, à sa prochaine session, pour faire voter une ou plusieurs lois répondant aux fins suivantes:

1° Pour autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant nominal du pair, payables à volonté, payables à 30, 40 et 50 ans d'échéance, ou à telles époques qui seront jugées convenables, portant intérêt à 5 pour cent par an au plus, et que lesdits bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans les bons devront également être vendus ou placés par le Bureau de Liquidation à des conditions prescrites par la dite loi, mais jamais au-dessous du pair. Le produit net sera uniquement et exclusivement affecté au rachat des bons légitimes actuels de la ville de la Nlle-Orléans, maintenant en main, qui peuvent être appelés et rachetés en vertu des lois actuelles et de telle bons que l'on jugera à propos d'acheter avec le produit des nouveaux bons qui il sera émettre, et en vertu de tels règlements et de telles conditions que seront fixés.

2° Pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence d'un montant suffisant dans ce but, payables à 30, 40 et 50 ans, ou à telles époques que l'on jugera convenables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an au plus, le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans les bons devront être uniquement et exclusivement employés par le Bureau de Liquidation à être échangés contre des bons existants actuellement en état de la ville de la Nlle-Orléans, que l'on jugera convenable de retirer en les échangeant contre des nouveaux bons qui il s'agit d'émettre, en vertu des lois et des règlements de la dite ville.

La taxe garantie maintenant aux porteurs de bons ainsi que tous leurs droits, en vertu des lois actuelles, seront maintenus dans toute leur vigueur pour le paiement des nouveaux bons à émettre en vertu de la législation proposée.

Pour autoriser le Bureau de Liquidation à vendre toutes les propriétés qui lui reviennent en vertu des lois actuelles, et à rapporter ou modifier les restrictions apportées maintenant au pouvoir du Bureau d'opérer de pareilles ventes. 1er mai—1. 7. 14. 21. 28. 30.

AVIS est donné par les présentes qu'on adressera à la prochaine session de la Législature d'Etat de faire passer une loi pour amender les classes 19me et 20me de la section 23me de la loi No 136 de l'année 1880, relatives à la nomination du shérif-civil de la paroisse d'Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias et tout autre writ.
8 mai—8 15 22 29—5 juin

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour canceller la présente enregistrée à la Paroisse d'Orléans, et pourvoyant un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de conduire les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pourvoyant un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Bureau de Commissaires de Police, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs. 6 mai—6.13.20.27—juin 5

Dix-huitième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$225,406 98
Sur risques de marine	3,758 32
Sur risques de rivière	3,110 34
	$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886	79,255 00
Primes totales	$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes	27,397 12
Revenus	$329,926 26
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu	$119,852 81
Sur risques de marine	7,199 67
Sur risques de rivière	155 63
Total des pertes payées	$127,208 11
Retour de primes et annulations	5,221 17
Commissions	35,937 24
Réassurances	17,869 54
Licences	1 000 00
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30
Déboursés	$221,642 36
Surplus	$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$ 60,695 00
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00
	94,695 00
Bénéfice net	$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$ 34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Prêtres de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Etats à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 89
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr. G. LANAUX,
Secrétaire. Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier
JAS. G. ANDRY,
17 jan—1m Notaire.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1869, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre

COMMISSAIRES.

Nous déclarons, par le présent, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD.
JOHN E. EWING.

Grand Tirage Trimestriel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT: $300 OR.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser en sensuigné. Votre écriture devra être distincte et la **Signature lisible**. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

$300,000 A

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser en sensuigné. Votre écriture devra être distincte et la **Signature lisible**. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prédire le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est **GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS** sur les billets **signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés de notre pays dans des contrôleurs** [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations sur l'avenue St-Charles, entre les rues Première et Seconde. La rue du fond étant la rue Carondelet.

Union Homestead Association vs. David Simon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,779—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet borné par le Tivoli, maintenant Les Circle, les rues St-Charles, Camp, Calliope et Delord, le dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et trois lignes de face sur le Tivoli maintenant Les Circle, vingt-deux pieds de face rue St-Charles, soixante-cinq pieds six pouces sur la ligne la plus près de la rue Calliope et le divisant du lot numéro deux et cinquante-trois pieds dix pouces sur la ligne du fond suivant un plan dressé par le surarpenteur, désigné pour référence à l'étude de Octave De Armas, notaire, en date du 30 novembre 1885, marqué propriété de Joseph Hefele, et mesurant suivant un plan de Louis H. Pilié, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente de Geo. W. Roper, pardevant Benjamin Ory, notaire, en le 26 août 1882, la même mesure excepté sur la ligne la plus près de la rue Calliope, où il mesure soixante-quatre pieds six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, ancien nommé Jackson, Palmyra, Prieur et Johnson et désignés comme lois numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'ancienne ville de Lafayette, ayant le dit lot treize, quatorze et quinze mesurant chacun vingt neuf pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de face, entre lignes parallèles, et le dit lot numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt neuf pieds sept pouces et trois lignes de façade, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Faurie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de Mme Jasion S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme Jasion S. Zimmerman, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouett, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Labasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,836—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, et désignée comme trois sur un croquis certifié du voyer, annexé à un acte de vente d'Armand François Friloet de cette portion de terre, passé pardevant Mattie Voorhies, notaire en cette ville, le 25 juillet 1865. Le dit croquis a été dressé par Arthur de Armas, député-voyer de cette ville, en date du 12 avril A. D. 1885. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne, entre lignes parallèles et toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, servitudes, etc., etc., qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs. Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,566—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commercial, Rochelave et Dergenois, désigné comme lot No 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rochelave, et mesure, au pied américain, vingt-sept pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur et face de 120 pieds sur la rue Rochelave.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Fredrick Collins par acte passé par devant Frederick Zangel, notaire, en date du 5 avril 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29 juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Ellen ou Helen Buckly Wild et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,261—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calvo, Congress et Indépendance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Alcee Hérmon, arpenteur, le 27 décembre 1848, déposé en l'étude de C. Boudousquié, alors notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-et-un pieds dix pouces entre lignes parallèles de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite moitié du lot de terre (connue par les locaux numéros 208 et 210 rue St-Charles, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9mai—8 15 22 29—5 9 juin

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 14 mai 1888, à moi adressé, je vendrai à l'encan, MERCREDI, 20 juin 1888, à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immeubles suivants

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annonciation, Pacanier et Richard étant la portion du fond de deux lots de terre, formant deux lots de terre, rue Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de 56 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, avec huit chambres, cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pacanier, Richard, Arabelle, Rochelave et Dergenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne séparant des rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Ces deux lots de terre ensemble forment un croquis et peuvent être subdivisés en 6 lots, sept chambres avec un grand corridor, deux cuves, etc.

Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE,
Administratrice.
20 mai—20.27—juin 3.10.16.20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nlle-Orléans le 18 avril 1887 par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité que lui a été donnée par le législateur de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat dues sur les dites ventes sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, cessées au nom de (inconnu):

Description de la propriété:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qu'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qu'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 6 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur des propriétés ci-dessus décrites, pour le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de cinq dollars, suivant acte de 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Daboulin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au Bureau des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870, comme une Statute Révisée de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication et de la vente qui a eu lieu, ou de la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes, avertis que les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente le dit demandeur propriétaire ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le dit demandeur a fait tous les paiements pouvant être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte à toutes les autres personnes ayant la propriété à être vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les délais prescrits par la présente Cour du droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, 8 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 206 rue Canal.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un terrain et bâtisses de valeur coin des rues St Charles et Lee Circle, connu comme le No 1018 Avenue St Charles.

Léon Jonhson vs. George W. Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 23,698—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi délivré par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet borné par le Tivoli, maintenant Les Circle, les rues St-Charles, Camp, Calliope et Delord, le dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et trois lignes de face sur le Tivoli maintenant Les Circle, vingt-deux pieds de face rue St-Charles, soixante-cinq pieds six pouces sur la ligne la plus près de la rue Calliope et le divisant du lot numéro deux et cinquante-trois pieds dix pouces sur la ligne du fond suivant un plan dressé par le surarpenteur, désigné pour référence à l'étude de Octave De Armas, notaire, en date du 30 novembre 1885, marqué propriété de Joseph Hefele, et mesurant suivant un plan de Louis H. Pilié, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente de Geo. W. Roper, pardevant Benjamin Ory, notaire, en le 26 août 1882, la même mesure excepté sur la ligne la plus près de la rue Calliope, où il mesure soixante-quatre pieds six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmore et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,485—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié en portion d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg St-Mary, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Saint Joseph et Camp, laquelle dite moitié mesure quarante-deux pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de quatre-vingt-douze pieds neuf pouces et six lignes parallèles, et le dit lot numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt neuf pieds sept pouces et trois lignes de façade, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Faurie, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de Mme Jasion S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme Jasion S. Zimmerman, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouett, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Labasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,836—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, et désignée comme trois sur un croquis certifié du voyer, annexé à un acte de vente d'Armand François Friloet de cette portion de terre, passé pardevant Mattie Voorhies, notaire en cette ville, le 25 juillet 1865. Le dit croquis a été dressé par Arthur de Armas, député-voyer de cette ville, en date du 12 avril A. D. 1885. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne, entre lignes parallèles et toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies, servitudes, etc., etc., qu'il y trouvent et qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Bacus vs. Peter McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,912—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Magazine et Delord, le dit lot mesure, au pied américain, vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Delord, conformément à un plan dressé par Knell et Weaver, le dix-septième jour de mars 1848, déposé en l'étude de J. R. Hoard, pardevant notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de John Ford, par acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le quinzième jour de juillet 1869, enregistré au Bureau des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659.

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870, comme une Statute Révisée de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication et de la vente qui a eu lieu, ou de la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes, avertis que les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente le dit demandeur propriétaire ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années sub